

Caen

Mobilisation pour une famille kosovare

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | samedi 16 décembre 2017

497 mots



Les parents d'élèves de l'école Bosnières sont mobilisés autour de la famille Fazliu, menacée d'expulsion. - Crédit Ouest-France

Cette famille, dont les enfants sont scolarisés à l'école Bosnières, risque l'expulsion, a été soutenue par les parents d'élèves.

Le contexte

Il n'est pas nouveau. Des parents d'élèves de l'école Bosnières, constitués en collectif, ont déjà mis le dossier sur la place publique. De quoi s'agit-il ? Ou, plus humainement, de qui ? De Sarah, 4 ans, et de Lum, 7 ans, scolarisés respectivement depuis 2015 et depuis 2014 dans l'établissement. Et de leurs parents, Luljeta, la maman, et Nuhi, le papa. Voilà maintenant sept ans que la famille Fazliu a fui le Kosovo. Après avoir posé ses « bagages » à Annecy (Haute-Savoie), elle choisit Caen. C'est là qu'elle effectue une demande d'asile. Elle est déboutée par la Préfecture du Calvados. Le 9 juin, la famille est sommée de quitter la France, *via* une obligation de quitter le territoire français (OQTF).

Nouvelle action

Face au refus de l'administration de donner gain de cause à cette famille, le collectif de parents d'élèves soutenant les Fazliu ne désarme pas. Vendredi, ils ont organisé un goûter pour informer sur la situation actuelle de la famille. Meriam Khaldi, maman d'élève à l'école, membre du collectif, la résume ainsi : **« Tout le monde les connaît à l'école. Les parents accompagnent toutes les sorties scolaires. Nuhi et Luljeta sont tous les deux bénévoles à la Croix-Rouge. Nuhi, qui apprend le français, a deux promesses d'embauche sous réserve de sa régularisation. Luljeta, sage femme au Kosovo, pourra intégrer l'école de sage-femme dès qu'elle sera en situation régulière. Et puis, cela fait sept ans qu'ils sont en France ! »**

Avenir

Il est forcément incertain pour la famille Fazliu en France. Parce qu'en plus des refus essayés par l'administration, la justice a déjà tranché en sa défaveur. Le tribunal administratif a en effet décidé d'aller dans le sens de la Préfecture *via* une décision rendue le 31 octobre. La famille a

fait appel. Le dossier sera donc à nouveau examiné devant la cour d'appel administrative de Nantes, à une date qui n'est pas encore fixée. La Préfecture du Calvados ne semble pas encline à lever l'OQTF comme le demande le collectif. **« Chaque demande d'asile est examinée au cas par cas. Cette famille, ou au moins l'un de ses membres, ne remplit pas les critères d'intégration en France. »**

Benoît LASCoux.